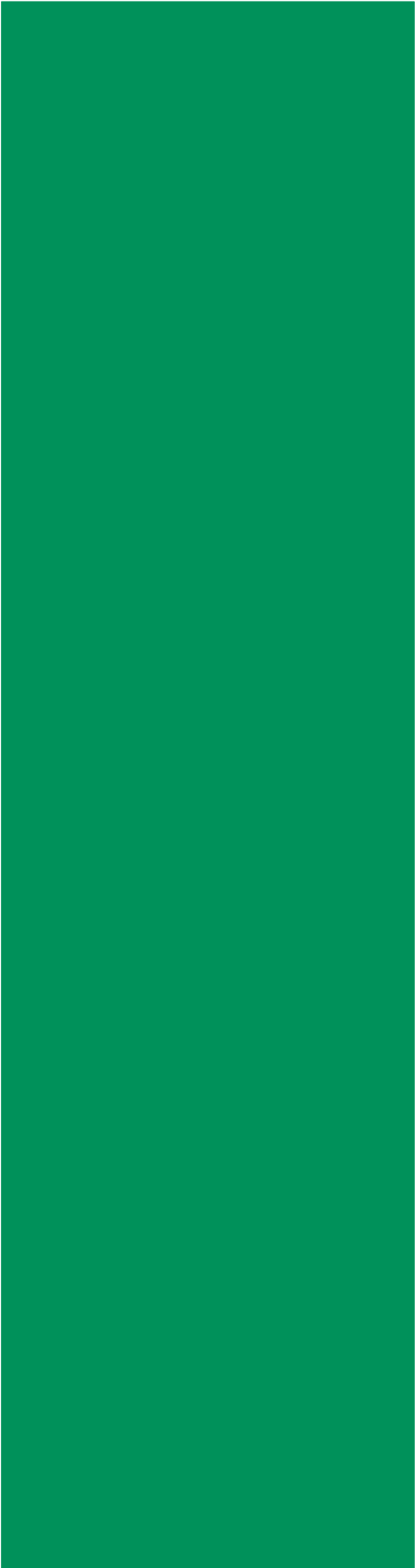




BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

Rapport annuel au 30 Juin 2023

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	8
Certification	26

Comptes annuels

Bilan actif.....	31
Bilan passif.....	32
Hors-bilan	33
Compte de résultat.....	34

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	35
Evolution de l'actif net.....	37
Complément d'information 1.....	38
Complément d'information 2.....	39
Ventilation par nature des créances et dettes	40
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	41
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	42
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	43
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	44
Affectation des résultats	45
Résultat et autres éléments.....	49
Inventaire.....	51

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

« Actions internationales ».

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90% de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement de cinq ans, de surperformer l'indicateur de référence s défini ci-dessous (dividendes réinvestis) tout en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est MSCI World All Countries, dividendes net réinvestis, libellé en euro. Cet indice d'actions est calculé dividendes réinvestis et publié par la société Morgan Stanley Capital International Inc.

C'est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés et émergents.

Il comporte notamment une forte représentation de secteurs aussi divers que la finance, la technologie, les biens de consommation, la santé et les valeurs industrielles.

L'administrateur de l'indice de référence MSCI World All Countries n'est pas inscrit sur le registre des administrateurs et des indices de référence tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers.

La société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : <https://www.msci.com/>.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion :

Le processus d'investissement consiste à sélectionner :

- D'une part des valeurs à faible volatilité sur un univers monde développé. La stratégie d'investissement a pour objectif de générer de la performance en s'exposant aux actions en lignes directes considérées comme les moins risquées (approche dite de faible volatilité).

L'équipe de gestion utilise des méthodes statistiques pour étudier en détail les cours et concevoir des stratégies fondées sur des modèles qui tiennent compte du risque inhérent à chaque valeur.

Le processus d'investissement ne prend en considération ni le modèle économique d'une entreprise, ni sa position concurrentielle, ni sa valorisation pour calculer le rendement d'une action.

L'équipe de gestion s'intéresse à l'évolution du cours d'une action et à la façon dont celle-ci réagit aux événements de marché. Cette approche est dite risk-based, c'est-à-dire qu'elle ne se fonde que sur des critères de risques.

- D'autre part, le FCP investit sur un univers monde émergent via des OPC.

BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

Le FCP est géré de manière à maintenir une volatilité plus basse que les indices boursiers mondiaux à la capitalisation pondérée. L'équipe de gestion appliquera un processus d'optimisation du risque lors de la construction du portefeuille.

Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Il bénéficie du label ISR.

L'analyse extra-financière est prise en compte à chaque étape du processus d'investissement. Elle consiste à intégrer une approche ISR appliquée à l'ensemble des sociétés sélectionnées.

L'équipe de gestion prend en compte des critères qualitatifs en appréciant notamment la gouvernance d'entreprise et l'environnement. Pour pouvoir être retenues en portefeuille, les entreprises sélectionnées respectent les standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) suivants :

- Respect des politiques sectorielles sur activités controversées (application de la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC ») de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, disponible sur son site internet ;
- Exclusion des entreprises qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption) et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le FCP suit une approche d'engagement significatif de l'intégration des critères ESG dans la gestion.

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. Le calcul du pourcentage précité est effectué en excluant les liquidités détenues par le FCP.

A la suite de cette analyse, le FCP applique l'approche en amélioration de note selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice MSCI World Developed pour la partie investie en lignes directes, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur de référence. Pour autant, elle s'assure que l'indicateur de référence soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

Concernant l'analyse des pratiques ESG des entreprises, la méthode de sélection des titres est réalisée par une équipe d'analystes spécialisée ESG, tels que définis en interne, sur la base des critères suivants (liste non exhaustive) :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique ;
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) ;
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse.

Enfin, l'analyse ESG est renforcée par une politique active et stratégique d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Les principales limites méthodologiques sont présentées à la rubrique « Profil de risque » du prospectus du FCP. Il convient notamment de noter que les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés. Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

Informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le FCP promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et contient une proportion minimale de ses actifs dans des investissements durables au sens de ce règlement.

Dans le cadre de son approche extra-financière, la société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques de durabilité. L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques de la stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'actif net du FCP est exposé en permanence, à hauteur de 90% au moins, sur les marchés d'actions internationaux. Le FCP sera investi en permanence, à hauteur de 75% minimum sur les marchés d'actions internationaux.

Le gérant peut investir dans des actions de grande et moyenne capitalisations (taille de capitalisation comparable à celle des titres composant l'indice) de tous pays.

Instruments du marché monétaire ou titres de créance :

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

A titre accessoire, pour les besoins de sa trésorerie, le FCP peut investir en instruments du marché monétaire (Bons de Trésor français, titres négociables à court terme) ou en Titres de créance négociables négociés sur un marché réglementé ou assimilés et pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale A2 (Standard & Poor's) ou P2 (Moody's) ou F2 (Fitch).

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement étrangers :

Le FCP peut investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens. Le FCP investit dans des OPCVM des classifications « action », « monétaire ».

Dans la limite de 30% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier.

L'investissement du FCP sur les marchés émergents via des OPC, est limité à 30% de son actif net.

Les OPCVM et fonds d'investissement dans lesquels le FCP investit sont gérés ou non par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés qui lui sont liées.

Instruments dérivés :

Néant.

Instruments intégrant des dérivés :

Les éventuels bons ou droits détenus, suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés dans la limite de 10% maximum de l'actif net, le FCP n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

Dépôts :

Néant.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver de manière temporaire en position débitrice et avoir recours de manière temporaire dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite des 10% de son actif net.

Operations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

Néant.

GARANTIE FINANCIERE

La société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le FCP est classifié « Actions Internationales ». Le FCP est en effet exposé en permanence à 90% minimum sur les marchés d'actions.

En conséquence, il présente :

- un risque de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué,
- un risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants,
- de marchés actions : l'exposition minimum au marché actions est de 90% et l'investissement de 75% minimum. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Ce risque actions est également lié au risque des sociétés de moyennes capitalisations. Sur les marchés des sociétés de moyennes capitalisations (mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du FCP peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.

Ce risque actions est aussi lié à l'exposition éventuelle du FCP aux marchés des pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net, dont les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains d'eux peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- un risque de change pour le résident de la zone Euro, dans la limite maximale de 100% de l'actif net. Il est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP, qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative,
- un risque de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une ion de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
- un risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra- financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs.

Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

- un risque de crédit à titre accessoire lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et à la dégradation de la note d'un émetteur. La détérioration de la situation financière d'un émetteur dont les titres sont détenus en portefeuille aura un impact baissier sur la valeur liquidative du FCP.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Contexte de marchés

En juin 2022, les actions mondiales avaient enregistré une baisse significative (-8,6 % pour l'indice MSCI AC World en dollars) si bien que le point de départ de la période sous revue est particulièrement favorable. Les actions ont beaucoup fluctué par la suite, à la hausse comme à la baisse, au gré des changements des anticipations sur la politique monétaire. En tout début de période, les investisseurs envisageaient en effet que les banques centrales, en particulier la Réserve fédérale américaine (Fed), pourraient rapidement négocier un tournant moins restrictif. Pourtant, les hausses de taux directeurs ont été plus fortes que prévues en juillet et le discours des banquiers centraux s'est très nettement durci, devenant de plus en plus agressif au fil des mois. La lutte contre l'inflation reste la priorité et justifie la poursuite des remontées de taux directeurs. Dans ce contexte, la tendance haussière sur les actifs risqués observée de mi-juillet à mi-août a cédé la place à un net recul. A la mi-octobre, l'indice MSCI AC World est tombé à son plus bas en deux ans. Par la suite, les investisseurs ont salué la perspective d'un ralentissement du rythme de resserrement monétaire (faisant évoluer leur définition du « pivot » de la politique monétaire). Cette hypothèse a nettement soutenu les actions à l'automne mais, à partir de la mi-décembre, il a fallu à nouveau prêter d'avantage attention aux déclarations des banques centrales jugeant que face à une inflation toujours trop élevée, leur politique monétaire doit devenir restrictive et le rester en 2023 alors que l'inflation sous-jacente se maintient à des niveaux incompatibles avec l'objectif de 2 %.

L'instabilité du consensus économique a entraîné une forte volatilité sur toutes les classes d'actifs. En janvier, il s'est agi de rechercher les signes d'un tassement de l'activité et d'une inflexion de l'inflation pour valider le scénario d'un resserrement monétaire moins agressif, ce qui a permis aux actions mondiales de connaître un début d'année très positif. En février au contraire, les indicateurs se sont révélés meilleurs qu'attendu, conduisant les investisseurs à s'interroger sur la pertinence du scénario idéal qu'ils avaient envisagé en janvier. En mars, les difficultés de plusieurs banques régionales américaines et une contagion, très limitée, à l'Europe, ont réveillé le spectre de la crise financière.

La réaction rapide des autorités a permis aux actions de terminer le premier trimestre 2023 en forte hausse (+6,8 % pour l'indice MSCI AC World en dollars) mais n'a pas empêché de nouvelles révisions drastiques des anticipations de politique monétaire. Malgré les divers événements qui ont tour à tour animé les échanges à partir d'avril, la hausse des actions mondiales s'est poursuivie au 2e trimestre (+5,6 %), ce qui leur a permis d'enregistrer une progression de 14,4 % en douze mois. La nervosité est restée présente autour du scénario économique, de la crise des banques régionales américaines (à l'occasion de la publication de leurs résultats) et des incertitudes sur le relèvement ou non, du plafond de la dette américaine par le Congrès. En juin, les investisseurs ont reporté leur attention sur les indicateurs économiques. Même si les données ont soufflé le chaud et le froid, la résistance de l'économie américaine a été confirmée, ce qui a permis le retour du scénario d'atterrissage en douceur, a priori plus favorable aux actifs risqués que les autres possibilités précédemment envisagées.

Toutefois, face à des enquêtes d'activité décevantes dans la zone euro et à des doutes sur la reprise de l'économie chinoise, ce consensus est resté très fragile. L'autre élément crucial pour les investisseurs en actions au cours des douze derniers mois a en effet été le changement de stratégie en Chine face à l'épidémie de Covid à partir de novembre qui a tout d'abord soutenu les actions émergentes de fin novembre à fin janvier (avec une hausse de 20 % de l'indice MSCI China). La réouverture de l'économie chinoise est en effet synonyme de reprise en Asie et du fonctionnement normal des chaînes mondiales de production, des perspectives saluées par les marchés émergents d'Asie. A partir de janvier, des déceptions sur les indicateurs économiques en Chine ont remis en cause aux yeux des investisseurs la pertinence du thème de l'accélération chinoise comme soutien de la croissance mondiale et des actions émergentes. Dans ce contexte pour le moins agité, les actions émergentes accusent une légère baisse en douze mois (-1,1 % pour l'indice MSCI Emerging markets en dollars). Parmi les places développées, l'indice S&P 500 a progressé de 17,6 % et l'Eurostoxx 50 de 27,3 % tandis que les actions japonaises ont profité de la dépréciation du yen (+25,8 % pour le Nikkei 225). La technologie, en particulier le secteur des semi-conducteurs, a très nettement surperformé. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis.

Performance du Fonds

La stratégie implémentée au sein du fonds exploite l'anomalie de « faible volatilité » : elle consiste à minimiser le risque relatif aux marchés considérés à partir d'une sélection d'actions les moins volatiles au sein de leur secteur. Cette stratégie est implémentée ici indépendamment sur la partie « développée » (environ 90% en poids) et sur la partie « émergente » de l'univers d'investissement.

Le fonds a terminé l'exercice avec une forte sous-performance de -5.05 % (brut) par rapport à son indice de référence-MSCI AC World Index Daily Net TR EUR : Sur la période le fonds a généré une performance brute de +6.62% alors que le marché gagnait +11.67%.

Au global sur la période juillet 2022-Juin 2023 le bêta moyen du fonds s'élève à 0.75 ce qui met en lumière le caractère défensif de la stratégie. Au niveau sectoriel, le secteur des de la consommation cyclique a été à nouveau le meilleur contributeur à la performance relative du fonds grâce à une surpondération de ce secteur dans le fonds et une surperformance de la sélection de titres par rapport au secteur de marché. Dans ce segment les valeurs du luxe ont été un moteur de la surperformance.

En revanche c'est dans le secteur des valeurs technologiques que le la performance relative du fonds est la plus négative. La sous exposition du fonds sur les valeurs technologiques Américaines de forte capitalisation a été génératrice d'un forte sous performance relative par rapport à l'indice de référence.

Anticipations

Après un festival de décisions et de commentaires agressifs (hawkish) en juin, le message semble enfin avoir été mieux compris : les banquiers centraux veulent constater de visu le ralentissement de l'inflation et être certains qu'elle ne va pas ré-accélérer à brève échéance. En d'autres termes, le cycle de resserrement de la politique monétaire n'est pas tout à fait achevé (même si, bien sûr, son terme est de plus en plus proche).

Par ailleurs, l'inflation sous-jacente persistante va conduire les banques centrales dans la grande majorité des économies développées à maintenir leurs taux directeurs à des niveaux restrictifs (c'est-à-dire au-dessus du taux neutre) même face à une croissance molle. Les investisseurs vont devoir s'habituer à cette nouvelle phase de transition alors que le caractère retardé de certains indicateurs économiques (l'emploi en particulier) tend à masquer la réalité. En juin, ils ont choisi de retenir les éléments les plus favorables (fin proche du relèvement des taux directeurs, inflexion de l'inflation, marché du travail dynamique) et d'oublier les aspects moins porteurs (ralentissement de l'activité, inflation encore trop élevée, politiques monétaires restrictives). Cet état d'esprit a contribué à la hausse des actifs risqués, en particulier des actions qui ont brusquement retrouvé la faveur des investisseurs. Les enquêtes de positionnement révèlent des excès en la matière, invitant à la prudence à court terme d'autant plus d'autres déséquilibres de nature technique n'ont pas été corrigés (sur la volatilité implicite notamment) et que la hausse des indices américains s'est faite sur un petit nombre de valeurs. Notre indicateur de température de marché, qui prend en compte ces différents facteurs, nous incite à la prudence sur les actions à court terme.

* * *

Performance

La performance annuelle s'élève à 3,82 % pour la part Classic.

La performance annuelle s'élève à 4,88 % pour la part Privilege.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	Achat	20 264 568,84
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	Achat	20 264 568,84
IE000S9YS762	LINDE PLC	Achat	19 766 768,00
IE000S9YS762	LINDE PLC	Achat	19 766 768,00
US3724601055	GENUINE PARTS CO	Achat	19 615 504,53

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
US5949181045	MICROSOFT CORP	Vente	22 478 959,04
US68389X1054	ORACLE CORP	Vente	20 322 202,43
US92826C8394	VISA INC-CLASS A SHARES	Vente	20 093 806,56
AU000000CBA7	COMMONWEALTH BANK OF AUSTRAL	Vente	19 176 305,64
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	Vente	19 095 671,17

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par Investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500UPDXPS7SPTAY69

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51% d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

L'ensemble des données réalisées du rapport périodique sont calculées à la date de clôture de l'exercice comptable.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

1

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? »

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **100%**
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible : **63.7 vs 60.8** (MSCI AC World (EUR) NR)
- L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille par rapport à l'empreinte carbone moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence : **29.0 vs 71.7 tCO2eq / million € of Asset Value** (MSCI AC World (EUR) NR)
- le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **51%**

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable pour le premier rapport périodique.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : [Documents sur le développement durable - BNPP AM Corporate English \(bnpparibas-am.com\)](#).

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BE>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30.06.2023

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP E MSCI EM SRI S-S PAB5% C	Other	9,21%	Luxembourg
GENUINE PARTS	Consumer Discretionary	1,94%	United States
ROPER TECHNOLOGIES INC	Information Technology	1,92%	United States
MOTOROLA SOLUTIONS INC	Information Technology	1,91%	United States
MCDONALDS CORP	Consumer Discretionary	1,88%	United States
RELX PLC	Industrials	1,87%	United Kingdom
LINDE PLC	Materials	1,86%	United Kingdom
YUM BRANDS INC	Consumer Discretionary	1,85%	United States
CISCO SYSTEMS INC	Information Technology	1,85%	United States
BANK OF MONTREAL	Financials	1,85%	Canada
TEXAS INSTRUMENT INC	Information Technology	1,85%	United States
TOYOTA MOTOR CORP	Consumer Discretionary	1,82%	Japan
SUN LIFE FINANCIAL INC	Financials	1,81%	Canada
OTIS WORLDWIDE CORP	Industrials	1,81%	United States
ROYAL BANK OF CANADA	Financials	1,80%	Canada

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 30.06.2023

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

* Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.

**Toutes différences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

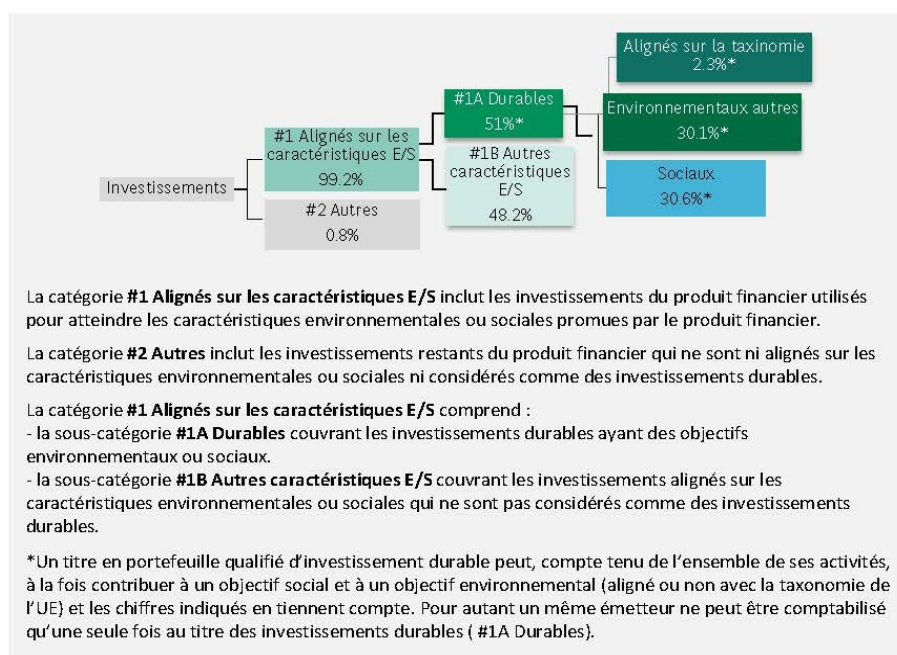
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **99.2%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **50.97%** de l'actif net

La proportion restante des investissements est principalement utilisée comme décrit ci-dessous.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Finance	19,73%
Industrie	18,31%
Technologie de l'information	17,14%
Biens de cons. durables et services	16,06%
Autres	9,21%
Santé	7,08%
Matériaux de base	5,27%
Services de communication	3,15%
Consommation courante	2,12%
Immobilier	1,46%
Liquidités	0,46%

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 30.06.2023

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxinomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxinomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui:

☐ Gaz fossile

☐ Énergie nucléaire

☒ Non:

A la date de clôture de l'exercice comptable et d'élaboration du rapport annuel, les données ne sont pas disponibles et la société de gestion ne dispose pas des informations relatives à l'exercice précédent clos.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



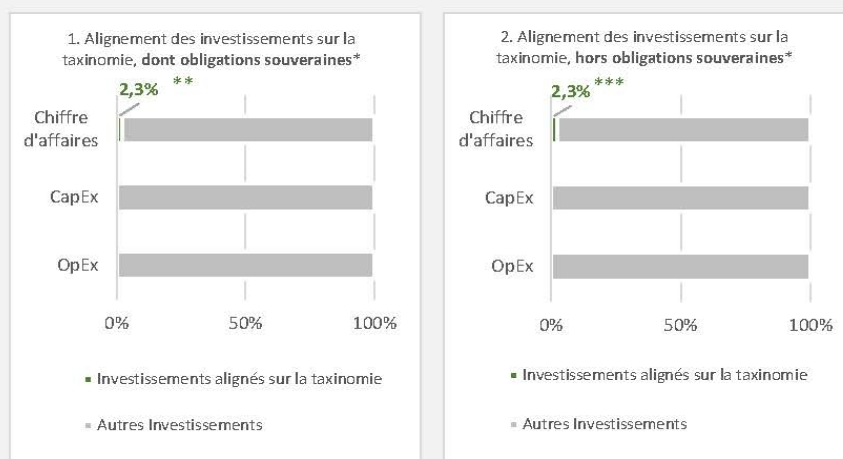
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitaires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

*** Alignement taxinomie réelle. A la date d'élaboration de ce document d'information périodique, la société de gestion ne dispose pas de l'ensemble des données nécessaires lui permettant de déterminer l'alignement des investissements sur la taxinomie excluant les obligations souveraines. Le pourcentage d'alignement des investissements sur la taxinomie incluant les obligations souveraines étant par construction une proportion minimum réelle ce même chiffre est repris en conséquence.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitaires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitaires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0 % pour les activités transitaires et de 0 % pour les activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable pour le premier rapport périodique.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de **30.1%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **30.6%** du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la

société de gestion: Sustainability documents -BNPP AM Corporate English
(<https://www.bnpparibas-am.com/sustainabilitydocuments/>)

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible.

- Le produit financier doit avoir l'empreinte carbone moyenne pondérée au moins 50% inférieure à l'empreinte carbone moyenne pondérée de son univers d'investissement

- Le produit financier doit investir au moins 45% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : <https://www.bnpparibas-am.com/en/sustainability-documents/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2022, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	978	133,825	50,406

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	176	42,857
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	154	34,914

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 916 K EUR et 370 K EUR;
- 23 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 5,026 K EUR et 1,867 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 6,171 K EUR et 1,910 K EUR.
- 74 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 10,668 K EUR et 2,902 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2022)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022
OPCVM	188	79
Fonds d'Investissement Alternatifs	315	45

- En 2022, 6,6 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2022.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre Juin et Septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitait dans certains cas d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Nous surveillons de près la situation au niveau des perspectives globales, des marchés et des risques financiers afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

Changements intervenus au cours de l'exercice

01/01/2023 : Mise à jour du prospectus concernant le Règlement SFDR mesure de niveau 2 et Taxonomie.

01/10/2022 : Changement de dépositaire BNP PARIBAS SA au lieu de BNP Paribas Securities Services.

12/08/2022 : Mise à jour du prospectus afin de prendre en compte les dispositions du Règlement Taxonomie sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR.



BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023**

BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483, TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483, TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.10.05 14:36:00 +0200



Bilan actif

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1,139,320,347.64	881,759,066.46
Actions et valeurs assimilées	1,033,920,279.75	801,333,636.24
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,033,920,279.75	801,333,636.24
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	105,400,067.89	80,425,430.22
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	105,400,067.89	80,425,430.22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1,744,829.65	1,105,053.65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,744,829.65	1,105,053.65
Comptes financiers	4,790,624.57	4,949,837.57
Liquidités	4,790,624.57	4,949,837.57
TOTAL DE L'ACTIF	1,145,855,801.86	887,813,957.68

Bilan passif

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	1,102,061,132.24	812,359,038.38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	33,604,785.43	70,751,190.04
Résultat de l'exercice (a,b)	8,924,810.05	3,700,694.82
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1,144,590,727.72	886,810,923.23
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1,265,074.14	1,003,034.45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,265,074.14	1,003,034.45
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	1,145,855,801.86	887,813,957.68

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	22,050,366.74	14,837,804.79
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	51,793.36	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	65,376.42	576.23
TOTAL I	22,167,536.52	14,838,381.02
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-2,975.89	-25,202.81
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-2,975.89	-25,202.81
Résultat sur opérations financières (I + II)	22,164,560.63	14,813,178.21
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-13,933,879.08	-11,421,687.47
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	8,230,681.55	3,391,490.74
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	694,128.50	309,204.08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	8,924,810.05	3,700,694.82

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1.50 % TTC maximum pour la part Classic
- 0.75 % TTC maximum pour la part Privilege

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faites des parts ou actions d'OPC en portefeuille. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la Part Classic.
Capitalisation pour la Part Privilege.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la Part Classic.
Capitalisation pour la Part Privilege.

Changements affectant le fonds

Néant.

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Actif net en début d'exercice	886,810,923.23	738,838,551.86
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	226,835,427.30	165,451,078.39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-5,679,416.54	-7,976,813.60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	71,386,555.29	72,980,680.54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-46,643,937.03	-22,552,231.05
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-4,125,863.96	-2,757,397.85
Différences de change	10,249,413.41	15,483,154.67
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2,473,055.53	-76,047,590.47
Différence d'estimation exercice N	25,830,607.53	28,303,663.06
Différence d'estimation exercice N-1	-28,303,663.06	-104,351,253.53
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8,230,681.55	3,391,490.74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1,144,590,727.72	886,810,923.23

Complément d'information 1

	Exercice 30/06/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	105,400,067.89
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	8,437,827.179	
Nombre de titres rachetés	212,264.777	
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	13,933,878.52	1.36
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.56	0.40
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/06/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	167,775.45
Coupons à recevoir	1,577,054.20
TOTAL DES CREANCES	1,744,829.65
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	1,257,418.93
Autres créditeurs divers	7,655.21
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	1,265,074.14

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/06/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4,790,624.57
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4,790,624.57	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	CAD	JPY	AUD	GBP
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	384,170,742.56	264,215,389.65	107,153,239.60	61,578,296.72	46,439,893.78
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	105,400,067.89	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	196,880.81	691,259.51	196,342.77	371,985.89	73,741.47
Comptes financiers	79,844.89	341,265.64	152,444.90	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	8,924,807.64	3,700,692.89
Total	8,924,807.64	3,700,692.89
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,924,807.64	3,700,692.89
Total	8,924,807.64	3,700,692.89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	33,604,781.15	70,751,179.35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	33,604,781.15	70,751,179.35
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	33,604,781.15	70,751,179.35
Total	33,604,781.15	70,751,179.35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2.41	1.93
Total	2.41	1.93
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2.41	1.93
Total	2.41	1.93
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4.28	10.69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4.28	10.69
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4.28	10.69
Total	4.28	10.69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	22.34	21.16	26.27	26.20	27.20
Actif net (en k EUR)	362,914.23	491,708.91	738,838.42	886,810.79	1,144,590.59
Nombre de titres					
Parts C	16,238,551.249	23,233,958.859	28,116,871.187	33,840,473.563	42,066,035.965

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.91	-0.09	1.06	2.09	0.79
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.16	0.13	0.06	0.10	0.21

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	110.88	106.35	133.32	134.25	140.80
Actif net (en k EUR)	0.11	0.11	0.13	0.13	0.14
Nombre de titres					
Parts C	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Date de mise en paiement	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	4.70	-0.27	5.54	10.69	4.28
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1.59	1.71	1.28	1.93	2.41

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				1,033,920,279.75	90.33
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				1,033,920,279.75	90.33
3M CO	167,518.00	100.09	USD	15,368,356.21	1.34
ABBVIE INC	157,785.00	134.73	USD	19,485,218.19	1.70
AKZO NOBEL N.V.	78,277.00	74.72	EUR	5,848,857.44	0.51
AMGEN INC	67,357.00	222.02	USD	13,707,242.11	1.20
ASTELLAS PHARMA INC	440,300.00	2,149.00	JPY	6,000,497.82	0.52
ASX LTD	92,901.00	63.00	AUD	3,570,935.33	0.31
BANK OF MONTREAL	255,620.00	119.64	CAD	21,183,332.27	1.85
BANK OF NOVA SCOTIA	442,832.00	66.28	CAD	20,330,335.22	1.78
BANQUE CANTONALE VAUDOIS-REG	16,976.00	94.50	CHF	1,643,596.13	0.14
BCE INC	259,824.00	60.40	CAD	10,870,242.85	0.95
BECTON DICKINSON AND CO	20,036.00	264.01	USD	4,848,491.62	0.42
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	58,344.00	39.23	GBP	2,667,173.71	0.23
BRIDGESTONE CORP	365,600.00	5,892.00	JPY	13,660,641.89	1.19
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	171,090.00	63.95	USD	10,028,602.66	0.88
BROADRIDGE FINANCIAL Solutio	117,048.00	165.63	USD	17,769,624.42	1.55
BUNZL PLC	211,625.00	29.99	GBP	7,395,716.08	0.65
BUREAU VERITAS SA	151,892.00	25.12	EUR	3,815,527.04	0.33
CANADIAN NATL RAILWAY CO	174,538.00	160.42	CAD	19,394,185.75	1.69
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	231,669.00	107.00	CAD	17,170,175.94	1.50
CANADIAN TIRE CORP-CLASS A	35,043.00	181.12	CAD	4,396,334.53	0.38
CAN APARTMENT PROP REAL ESTA	59,821.00	50.86	CAD	2,107,429.56	0.18
CAN IMPERIAL BK OF COMMERCE	513,581.00	56.56	CAD	20,120,621.57	1.76
CAPITALAND ASCENDAS REIT	2,205,600.00	2.72	SGD	4,063,143.92	0.35
CGI INC	69,728.00	139.70	CAD	6,747,247.77	0.59
CHECK POINT SOFTWARE TECH	105,641.00	125.62	USD	12,163,723.57	1.06
CISCO SYSTEMS INC	447,512.00	51.74	USD	21,222,979.73	1.85
CK HUTCHISON HOLDINGS LTD	159,500.00	47.85	HKD	892,671.67	0.08
COLES GROUP LTD	524,078.00	18.42	AUD	5,889,882.10	0.51
COLGATE-PALMOLIVE CO	50,210.00	77.04	USD	3,545,534.74	0.31
CSL LTD	105,617.00	277.38	AUD	17,874,340.12	1.56
DBS GROUP HOLDINGS LTD	885,400.00	31.51	SGD	18,895,329.50	1.65
DEXUS/AU	893,606.00	7.80	AUD	4,252,670.41	0.37
DOLLARAMA INC	131,257.00	89.72	CAD	8,157,081.14	0.71

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
EBOS GROUP LTD	70,861.00	36.75	NZD	1,462,343.75	0.13
EVONIK INDUSTRIES AG	196,826.00	17.43	EUR	3,430,677.18	0.30
FERRARI NV	62,775.00	299.50	EUR	18,801,112.50	1.64
FUJIFILM HOLDINGS CORP	351,200.00	8,541.00	JPY	19,022,404.41	1.66
GARMIN LTD	148,587.00	104.29	USD	14,203,609.74	1.24
GENUINE PARTS CO	142,793.00	169.23	USD	22,149,275.33	1.94
GIVAUDAN-REG	4,263.00	2,965.00	CHF	12,949,946.21	1.13
GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	67,936.00	171.80	NOK	998,537.43	0.09
GPT GROUP	1,088,037.00	4.14	AUD	2,748,305.78	0.24
GREAT-WEST LIFECO INC	468,408.00	38.47	CAD	12,481,579.11	1.09
GROUPE BRUXELLES LAMBERT NV	35,969.00	72.16	EUR	2,595,523.04	0.23
HKT TRUST AND HKT LTD-SS	900,000.00	9.11	HKD	958,981.02	0.08
INTACT FINANCIAL CORP	53,651.00	204.54	CAD	7,601,146.73	0.66
INTERTEK GROUP PLC	106,176.00	42.65	GBP	5,276,940.40	0.46
INTL BUSINESS MACHINES CORP	129,038.00	133.81	USD	15,826,374.68	1.38
INVESTOR AB-B SHS	563,352.00	215.65	SEK	10,309,256.75	0.90
JOHNSON & JOHNSON	50,601.00	165.52	USD	7,676,881.32	0.67
KEPPEL CORP LTD	688,100.00	6.71	SGD	3,127,091.77	0.27
KEURIG DR PEPPER INC	175,544.00	31.27	USD	5,031,403.19	0.44
KYOCERA CORP	234,700.00	7,791.00	JPY	11,596,007.17	1.01
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	40,419.00	36.04	EUR	1,456,700.76	0.13
LINDE PLC	60,951.00	381.08	USD	21,289,832.34	1.86
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	22,771.00	863.00	EUR	19,651,373.00	1.72
MAPLETREE LOGISTICS TRUST	2,526,500.00	1.62	SGD	2,772,048.76	0.24
MCDONALDS CORP	78,805.00	298.41	USD	21,554,720.49	1.88
MICHELIN (CGDE)	267,585.00	27.06	EUR	7,240,850.10	0.63
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	954,700.00	2,027.00	JPY	12,272,212.10	1.07
MOTOROLA SOLUTIONS INC	81,200.00	293.28	USD	21,827,989.00	1.91
MTR CORP	123,500.00	36.00	HKD	520,018.25	0.05
NATIONAL BANK OF CANADA	254,675.00	98.70	CAD	17,411,112.07	1.52
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	420,000.00	170.50	JPY	454,125.46	0.04
OBIC CO LTD	13,400.00	23,040.00	JPY	1,957,895.26	0.17
OPEN TEXT CORP	129,102.00	55.10	CAD	4,927,284.20	0.43
ORKLA ASA	233,218.00	77.10	NOK	1,538,358.88	0.13
OTIS WORLDWIDE CORP	253,733.00	89.01	USD	20,700,984.72	1.81
OVERSEA-CHINESE BANKING CORP	848,500.00	12.28	SGD	7,056,945.48	0.62

BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
POWER CORP OF CANADA	531,949.00	35.66	CAD	13,139,365.06	1.15
RELX PLC	699,482.00	26.21	GBP	21,363,891.18	1.87
REPUBLIC SERVICES INC	127,665.00	153.17	USD	17,923,417.09	1.57
ROPER TECHNOLOGIES INC	49,869.00	480.80	USD	21,977,099.18	1.92
ROYAL BANK OF CANADA	235,645.00	126.52	CAD	20,650,970.01	1.80
SAGE GROUP PLC/THE	903,449.00	9.25	GBP	9,736,172.41	0.85
SECOM CO LTD	107,000.00	9,739.00	JPY	6,608,460.90	0.58
SEKISUI HOUSE LTD	422,300.00	2,905.50	JPY	7,781,156.36	0.68
SGS SA-REG	86,866.00	84.56	CHF	7,525,627.74	0.66
SINGAPORE EXCHANGE LTD	313,500.00	9.61	SGD	2,040,457.16	0.18
SPARK NEW ZEALAND LTD	372,719.00	5.09	NZD	1,065,330.03	0.09
SUN LIFE FINANCIAL INC	434,139.00	69.06	CAD	20,767,222.65	1.81
SVENSKA CELLULOSA AB SCA-B	219,999.00	137.45	SEK	2,566,040.48	0.22
SYMRISE AG	83,282.00	96.02	EUR	7,996,737.64	0.70
TELSTRA GROUP LTD	4,006,768.00	4.30	AUD	10,511,959.98	0.92
TELUS CORP	114,435.00	25.78	CAD	2,043,453.83	0.18
TEXAS INSTRUMENTS INC	128,249.00	180.02	USD	21,161,672.76	1.85
THOMSON REUTERS CORP	78,489.00	178.86	CAD	9,724,002.59	0.85
TMX GROUP LTD	128,391.00	29.81	CAD	2,651,060.27	0.23
TOROMONT INDUSTRIES LTD	24,610.00	108.83	CAD	1,855,168.18	0.16
TORONTO-DOMINION BANK	360,196.00	82.11	CAD	20,486,038.35	1.79
TOYOTA MOTOR CORP	1,423,300.00	2,308.50	JPY	20,836,679.40	1.82
TRANSURBAN GROUP	977,678.00	14.25	AUD	8,500,251.07	0.74
TREND MICRO INC	158,100.00	6,945.00	JPY	6,963,158.83	0.61
UNITED OVERSEAS BANK LTD	101,400.00	28.00	SGD	1,922,925.84	0.17
UOL GROUP LTD	184,800.00	6.42	SGD	803,532.68	0.07
UPM-KYMMENE OYJ	229,746.00	27.27	EUR	6,265,173.42	0.55
VENTURE CORP LTD	214,700.00	14.71	SGD	2,139,002.37	0.19
VERISIGN INC	91,256.00	225.97	USD	18,901,116.70	1.65
VERIZON COMMUNICATIONS INC	298,180.00	37.19	USD	10,164,357.65	0.89
WASTE CONNECTIONS INC	30,845.00	142.93	USD	4,040,949.45	0.35
WASTE MANAGEMENT INC	2,358.00	173.42	USD	374,816.10	0.03
WOLTERS KLUWER	68,865.00	116.30	EUR	8,008,999.50	0.70
WOOLWORTHS GROUP LTD	339,514.00	39.73	AUD	8,229,951.93	0.72
YUM! BRANDS INC	167,146.00	138.55	USD	21,226,469.57	1.85
Titres d'OPC				105,400,067.89	9.21

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				105,400,067.89	9.21
BNPP EASY MSCI EMERGG SRI SRS 5PC CP 9PC	802,828.638	143.23	USD	105,400,067.89	9.21
Créances				1,744,829.65	0.15
Dettes				-1,265,074.14	-0.11
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				4,790,624.57	0.42
TOTAL ACTIF NET			EUR	1,144,590,727.72	100.00